



L'APPLICATION et LA GESTION DE VOTRE CARTE D'AVOCAT



Identification via



IDENTIFICATION
via itsme



IDENTIFICATION
avec un lecteur de cartes eID



Dioss Middleware pour eID :

Avez-vous **les droits** d'installation sur votre ordinateur ?
Le logiciel est fourni lors de la demande et vous guide pour le téléchargement et l'installation du logiciel Dioss Middleware.

Vous n'avez **pas les droits d'installation** ?

Dans ce cas, demandez au préalable à votre administrateur système d'installer le logiciel.

Vous trouverez de plus amples informations dans le manuel à l'adresse <https://carte-info.dp-a.be>.

ENREGISTRÉ

Demander votre carte d'avocat ? C'est désormais facile et rapide via la section « Mes cartes d'avocat » dans votre portail.

DEMANDE NON ABOUTIE ?

Nous sommes joignables du
Lu-Ve : 9h-12h30 / 13h-17h
Tél. NL : 02 307 70 30
Tél. FR : 02 588 88 22
support@dp-a.be

REÇUE

Suivez simplement les instructions de la lettre et commencez via <https://carte.dp-a.be>

VOLÉE / PERDUE ?

Désactivez l'accès au palais de justice et la carte via Portail > Mes cartes d'avocat > Détails de la carte.
La carte peut être réactivée tant qu'elle est encore valide.

Faire une demande?
<https://carte.dp-a.be>

1

2

3

4

5

6

7

DEMANDÉ

Dans le mois, vous recevrez par courrier des instructions claires. Vous pouvez suivre le statut de votre carte via <https://carte.dp-a.be>

ENVOYÉE

À partir de 14 jours ouvrables après la demande, votre carte sera envoyée par courrier normal à l'adresse de livraison que vous avez choisie.

ACTIVATION

Rapide et facile ! Il suffit d'aller sur Portail > Mes cartes d'avocat > Détails de la carte – et vous aurez accès aux bâtiments judiciaires dans les 24 heures.

Questions ?
<https://faq.dp-a.be>

À savoir sur votre nouvelle carte d'avocat !

Votre accès officiel à tous les palais de justice en Belgique

- ✓ La carte d'avocat est votre seule pièce d'identité officielle en tant qu'avocat
 - Avec nom, photo et reconnaissance visuelle par la police, le greffe et les services de sécurité.
 - UE entièrement conforme à la norme CCBE
 - Inclus : logo du CCBE et étoiles européennes au verso.

Qui peut en bénéficier?

- Stagiaires inscrits
- Avocats inscrits au tableau
- Avocats sur la liste UE

Quand faire votre demande?

- À l'expiration de votre carte actuelle
- En cas de perte ou de vol
- Ou si vous demandez votre toute première carte

Préparez votre demande en toute simplicité

- Une inscription valide au barreau
 - Un cabinet actif enregistré dans votre portail
 - ⚠ Votre numéro de **registre national** ou numéro BIS connu par le barreau
 - Coordonnées de **facturation** et adresse e-mail complètes
 - Une adresse e-mail de **notification** valide dans votre profil
- À configurer via <https://my.advocaat.be/> > Sécurité

⚠ **Erreur lors de la demande ?** Vérifiez d'abord si vous remplissez toutes les conditions.

Comment la demander ?

- Demander via : <https://carte.dp-a.be>

⚠ Attention : après confirmation, votre demande est immédiatement traitée. Vérifiez donc attentivement toutes les données avant de confirmer, car il ne sera plus possible de les modifier ou d'annuler la demande par la suite.

Et après la demande ?

- Votre carte est prête à être envoyée par la poste dans un délai de 14 jours ouvrables
- Livraison à l'adresse de votre cabinet ou à l'adresse postale indiquée
- À la livraison, vous recevrez les instructions d'activation

Activez-la et utilisez-la sans attendre

- Une seule carte active par avocat
- Activez votre carte dès réception
- Vous recevrez automatiquement une confirmation dans les 24 heures
- ⚠ Attention : après désactivation, la carte reste utilisable pendant encore 24 heures dans les palais de justice

Combien ça coûte ?

- Première carte ou renouvellement dès notification : inclus dans la cotisation du barreau
- Carte de remplacement (perte, vol ou dommage) : payante
- **Besoin de vérifier vos infos de facturation ?** Toujours accessible via : <https://my.advocaat.be/profile/billing>

Besoin d'aide ?

Contactez le Service Desk DP-A
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h

- Tél. NL: **02 307 70 30**
- Tél. FR: **02 588 88 22**
- e-mail: support@dp-a.be
- www.dp-a.be



www.dp-a.be

Powered by

/OVB ORDE VAN
VLAAMSE
BALIES

a.
AVOCATS.BE